Aella CONSEIL

GUIDE

Comment savoir si votre patrimoine est bien géré ?

Dix vérifications, les documents à demander et une méthode pour repérer les incohérences

Édition du 10 novembre 2026.

Aella CONSEIL — Cabinet de conseil en gestion de patrimoine
www.aellaconseil.com — novembre 2026

La réponse en une minute

Un patrimoine est bien géré lorsque son organisation permet de financer les objectifs du foyer aux échéances prévues, avec des risques supportables, des liquidités adaptées et des coûts connus. Cette cohérence se vérifie à partir de documents, de calculs et de scénarii. Elle ne se déduit ni d'une bonne année boursière ni du nombre de placements détenus.

Une hausse de valeur peut masquer une concentration excessive ou un besoin de trésorerie mal anticipé. À l'inverse, une baisse de marché ne prouve pas à elle seule que la stratégie est inadaptée. La question décisive est : que permet de faire ce patrimoine, dans quelles conditions et avec quelles limites ?

Ce guide propose **dix vérifications concrètes** pour faire le point sur votre patrimoine, seul ou avec votre conseiller. À chaque étape, vous trouverez les pièces à réunir, un contrôle à effectuer et les questions qui méritent une réponse. Il ne fournit ni allocation type ni note universelle de « bonne gestion ».

À QUI S'ADRESSE CE GUIDE ?

Aux personnes qui souhaitent prendre du recul sur un patrimoine déjà constitué, qu'elles soient ou non accompagnées : accumulation de contrats, poids important de l'immobilier, préparation de la retraite, cession d'entreprise, évolution familiale ou interrogation sur les frais et les résultats.

SOMMAIRE

1. La grille de lecture : partir des objectifs, pas des produits
2. Les dix vérifications et les preuves à réunir
3. Cas pratique : un patrimoine important ne suffit pas à sécuriser un projet
4. Comprendre les chiffres avant de comparer
5. Préparer un rendez-vous de revue patrimoniale
6. Quand demander un second regard ?
7. Questions fréquentes
8. Méthode, sources et limites

Annexe — Fiche pratique : préparer votre revue patrimoniale

1 La grille de lecture : partir des objectifs, pas des produits

Aella CONSEIL propose de relier chaque objectif à **cinq éléments** :

- un montant,
- une échéance,
- une ressource identifiée,
- une disponibilité vérifiée
- et un risque compatible.

Cette grille permet de préparer une revue patrimoniale ; elle ne remplace pas une analyse personnalisée.

Objectif	Montant et date	Ressource prévue	Point à vérifier
Faire face aux imprévus	À déterminer selon le foyer	Épargne mobilisable	Disponible sans dépendre d'une vente incertaine ?
Financer un projet proche	Budget et échéance à préciser	Capital affecté au projet	Montant mobilisable au bon moment ?
Compléter les revenus futurs	Besoin annuel et durée	Revenus et retraits envisagés	Hypothèses, fiscalité et baisse de marché examinées ?
Protéger ou transmettre	Bénéficiaires et calendrier	Actifs et dispositions civiles	Organisation cohérente et documents actualisés ?

Commencez par remplir ce tableau avec vos propres informations. Une case vide n'établit pas une mauvaise gestion : elle identifie une question à instruire. Une réponse documentée peut également révéler qu'un choix peu courant est parfaitement cohérent avec votre situation.

Trois repères pour interpréter les réponses

- Une valeur patrimoniale n'est pas une disponibilité : connaître le montant total ne dit pas quand les fonds pourront être mobilisés.
- Une information manquante n'est pas une erreur démontrée : elle indique d'abord une limite au diagnostic.
- Une décision doit pouvoir être expliquée et réexaminée : son objectif, ses hypothèses et ses conditions de révision doivent être clairs.

La grille de contrôle en un coup d'œil

Dimension	Preuve à réunir	Question décisive
Vision globale	Bilan daté des actifs, dettes et engagements	Le périmètre est-il complet ?
Objectifs	Budget des projets et calendrier	Chaque besoin a-t-il une ressource ?
Liquidité	Délais, conditions de sortie et trésorerie	Les fonds seront-ils disponibles à temps ?
Risque	Scénarios et effets sur le budget	Les projets résistent-ils au scénario étudié ?
Diversification	Expositions directes et indirectes	Quels risques se cumulent ?
Performance	Historique, flux et méthode de calcul	Que mesure réellement le chiffre ?
Frais	Relevés et coût consolidé	Quel montant pour quels services ?
Fiscalité	Hypothèses et conséquences des opérations	Que reste-t-il effectivement disponible ?
Protection et transmission	Actes et clauses pertinents	L'organisation correspond-elle aux intentions ?
Suivi	Comptes rendus et décisions	Qui vérifie quoi, et à quelle date ?

Pour chaque dimension, distinguez deux questions : les informations nécessaires sont-elles réunies ? Et, une fois ces informations examinées, la stratégie est-elle cohérente avec les objectifs et contraintes du foyer ? Ne faites pas de moyenne : une difficulté majeure de financement ne disparaît pas parce que les autres rubriques sont satisfaisantes. La fiche pratique en fin de guide permet de noter les points à éclaircir et les actions à mener.

À retenir : une information complète peut confirmer la cohérence ou, au contraire, révéler une incohérence. Une information partielle ou absente impose de suspendre la conclusion sur les points concernés. Ces deux axes ne se résument pas à une note.

2 Les dix vérifications et les preuves à réunir

Vérification 1 - Disposez-vous d'une vision complète de votre patrimoine ?

Un relevé de portefeuille ne décrit pas l'ensemble du patrimoine. Le bilan doit préciser les actifs retenus, les dettes et les engagements, ainsi que la date et la méthode de valorisation. Les actifs personnels et ceux détenus par une société doivent être distingués.

Preuve à réunir — Un état complet de votre patrimoine : biens immobiliers, placements financiers, participations dans des entreprises, disponibilités bancaires et dettes. Précisez également qui possède chaque actif (vous-même, votre conjoint, une société…) et les engagements financiers importants.

Comment vérifier — Rapprochez le bilan des relevés et actes disponibles. Signalez les estimations anciennes ou incertaines. Évitez les doubles comptes : si la valeur de vos parts d'une société tient déjà compte d'un immeuble qu'elle détient, n'ajoutez pas une seconde fois cet immeuble au même total.

Signal d'alerte — La valeur totale est connue, mais les dettes, les échéances ou les participations professionnelles sont absentes.

Limite d'interprétation — Une estimation patrimoniale n'est pas une garantie de prix de vente. Certains actifs doivent être évalués avec un professionnel compétent.

Vérification 2 - Vos objectifs sont-ils chiffrés et hiérarchisés ?

« Préparer la retraite » ou « transmettre » exprime une intention. Pour construire une stratégie, il faut préciser les montants, les échéances et les priorités : dépenses essentielles, projets ajustables et souhaits de long terme. [1]

Preuve à réunir — Un budget du foyer, les revenus attendus et une liste de projets avec montants et dates.

Comment vérifier — Pour chaque projet, indiquez le besoin, les ressources prévues et la marge d'ajustement. Précisez si les montants sont exprimés en euros d'aujourd'hui ou en euros futurs.

Signal d'alerte — Le même capital est supposé financer plusieurs objectifs sans calendrier ni arbitrage.

Limite d'interprétation — Les besoins futurs sont des estimations. Ils doivent pouvoir être révisés ; leur précision apparente ne doit pas masquer des hypothèses fragiles.

Vérification 3 - Votre argent sera-t-il disponible au bon moment ?

La liquidité désigne la possibilité de céder un actif rapidement dans des conditions de prix acceptables. Elle ne se confond ni avec la stabilité de sa valeur ni avec la seule possibilité contractuelle de demander une sortie. L'AMF souligne notamment les difficultés possibles de revente de placements immobiliers ou non cotés. [2]

Preuve à réunir — La trésorerie disponible, les dépenses proches, les modalités de sortie et les engagements futurs de versement.

Comment vérifier — Pour chaque besoin, distinguez l'argent déjà mobilisable des sommes dépendant d'une vente, d'un financement ou d'un délai. Examinez séparément les règles de sortie du contrat et celles des placements qu'il contient. Prévoyez une réserve dont le montant est expliqué au regard des dépenses et des revenus du foyer.

Signal d'alerte — Un projet à date fixe dépend d'une cession dont le calendrier ou le prix est incertain.

Limite d'interprétation — La faible liquidité n'est pas une faute en soi. Elle devient problématique lorsqu'elle est incompatible avec un besoin ou un engagement.

Vérification 4 - Quel risque pouvez-vous réellement supporter ?

Accepter psychologiquement une baisse ne signifie pas avoir les moyens financiers de l'absorber. Le risque doit être relié aux dépenses, aux revenus, aux dettes et à la possibilité de différer les projets. [1]

Preuve à réunir — Les principales expositions, les échéances d'emprunt et plusieurs scénarios défavorables explicités.

Comment vérifier — Étudiez les conséquences concrètes d'une baisse d'actifs, d'une diminution de revenus ou d'un retard de cession. Précisez les hypothèses et les ressources encore accessibles.

Signal d'alerte — Un scénario plausible impose de renoncer à une dépense essentielle ou de céder des actifs dans l'urgence.

Limite d'interprétation — Ces simulations permettent d'envisager les conséquences de situations défavorables. Elles ne peuvent toutefois prévoir toutes les crises ni garantir que les pertes éventuelles resteront limitées aux montants étudiés.

Vérification 5 - Votre diversification est-elle réelle ?

Plusieurs contrats peuvent exposer aux mêmes entreprises, au même secteur ou au même marché immobilier. Compter les produits ne suffit donc pas à comprendre la répartition des risques. Une vue d'ensemble est nécessaire pour apprécier l'adéquation de l'épargne. [1]

Preuve à réunir — Un tableau montrant comment votre patrimoine est réparti : immobilier, actions, obligations et autres investissements, mais aussi secteurs économiques, pays et monnaies. Précisez, lorsque l'information est disponible, les sommes qui pourraient être récupérées rapidement.

Comment vérifier — Recherchez les concentrations communes entre placements, patrimoine professionnel et sources de revenus. Distinguez les données connues des expositions difficiles à reconstituer.

Signal d'alerte — Les revenus professionnels, l'immobilier et les investissements dépendent tous d'un même secteur ou d'une même zone.

Limite d'interprétation — La diversification ne supprime pas les pertes et ses effets peuvent varier selon les circonstances. Aucun pourcentage immobilier ou financier n'est universellement optimal.

> **EXEMPLE FICTIF : DEUX CONTRATS, UNE EXPOSITION COMMUNE**
> Un foyer détient deux contrats de 100 000 € chacun. Le premier investit 60 % dans un fonds donné ; le second 40 % dans ce même fonds. Sur les 200 000 € détenus, 100 000 € sont donc exposés à ce seul fonds. Le nombre de contrats ne décrit pas la diversification. Il faut encore examiner les actifs détenus par le fonds et les autres expositions du foyer pour tirer une conclusion.

Vérification 6 - La performance présentée est-elle interprétable ?

Un pourcentage isolé ne permet pas de juger la gestion. Il faut savoir ce qui est mesuré, sur quelle période, avec quel traitement des flux et après quels coûts.

Preuve à réunir — Les valeurs de début et de fin, les apports, retraits, revenus, dates des flux et la méthode de calcul.

Comment vérifier — Séparez l'évolution du patrimoine de la performance des placements. Demandez une référence cohérente avec l'allocation, le risque, la devise et la période. Identifiez ce qui reste hors comparaison.

Signal d'alerte — Une hausse liée à un versement est assimilée à un gain, ou un portefeuille diversifié est jugé uniquement contre un indice actions.

Limite d'interprétation — Une référence aide à interpréter ; elle ne résume pas les contraintes fiscales, familiales ou de liquidité du foyer.

Vérification 7 - Connaissez-vous le coût complet et sa contrepartie ?

Les frais peuvent être prélevés à plusieurs niveaux : contrat, supports, gestion, transactions et conseil. L'AMF rappelle que le conseiller doit remettre, suffisamment tôt avant toute signature, le détail des frais permettant de connaître le coût total et son effet sur la performance, exprimés en pourcentage et en euros. [3]

Preuve à réunir — Les relevés de frais, documents d'information, conventions et explications sur la rémunération des intervenants.

Comment vérifier — Rassemblez tous les frais supportés sur une même année : frais des contrats, des placements, de gestion et de conseil. Vérifiez qu'un coût déjà compris dans un total n'est pas compté une seconde fois. Distinguez les frais réguliers, les frais exceptionnels et les simples estimations.

Signal d'alerte — Personne ne peut expliquer le coût total ou la prestation effectivement fournie en contrepartie.

Limite d'interprétation — Un coût faible ne garantit pas un bon conseil ; un coût élevé doit pouvoir être expliqué. Les obligations documentaires varient selon le produit, le service et le statut de l'intervenant.

Vérification 8 - La fiscalité sert-elle la stratégie plutôt que l'inverse ?

L'intérêt d'une opération ne se limite pas à son avantage fiscal affiché. Le guide propose d'examiner ensemble le coût, le risque, la disponibilité et les conséquences fiscales de l'opération.

Preuve à réunir — Les caractéristiques des enveloppes, les hypothèses fiscales et une projection des opérations envisagées.

Comment vérifier — Distinguez la valeur avant opération, les frais de sortie, la fiscalité estimée et le montant réutilisable. Comparez avec une alternative cohérente, y compris le maintien de l'existant.

Signal d'alerte — La décision est justifiée par l'économie d'impôt sans examen du prix, du risque ou de la durée de détention.

Limite d'interprétation — Les conséquences dépendent de la situation, des contrats, de la résidence fiscale et des règles applicables à la date de l'opération. Aucune estimation générique ne remplace cette analyse.

Vérification 9 - La protection des proches correspond-elle à vos intentions ?

La qualité de l'organisation patrimoniale se juge aussi à la protection recherchée pour le conjoint et les proches. L'intention exprimée oralement doit être confrontée aux documents effectivement en place.

Preuve à réunir — Les actes pertinents, clauses bénéficiaires, dispositions successorales, donations antérieures et informations sur la situation familiale.

Comment vérifier — Faites examiner qui détient quoi, ce que prévoient les documents et les besoins de financement éventuels. Vérifiez leur cohérence après un changement familial ou international.

Signal d'alerte — Les intentions ont changé, mais les documents n'ont pas été relus, ou leur effet n'est pas compris.

Limite d'interprétation — Le présent guide ne tranche aucune question successorale. Les effets civils et fiscaux doivent être étudiés notamment avec le notaire et les autres conseils compétents.

Vérification 10 - Votre suivi débouche-t-il sur des décisions explicites ?

Un relevé de valorisation ne suffit pas à établir que les objectifs, les risques et les contraintes ont été réexaminés. L'AMF recommande une vérification périodique de l'adéquation de la répartition de l'épargne, par exemple une fois par an. [1]

Preuve à réunir — Le dernier compte rendu de revue, les décisions, les points en attente et la répartition des responsabilités.

Comment vérifier — Pour chaque sujet important, identifiez le constat, la décision, son responsable et sa prochaine date de réexamen. Documentez également les raisons de ne rien changer.

Signal d'alerte — Les rendez-vous se succèdent sans réponse aux questions anciennes ni suivi des décisions.

Limite d'interprétation — La fréquence dépend de la complexité, des événements et des services convenus. Une revue ne doit pas entraîner automatiquement des arbitrages.

3 Cas pratique : un patrimoine important ne suffit pas à sécuriser un projet

Cas entièrement fictif. Les valeurs sont des hypothèses pédagogiques, non des évaluations de marché. Elles ne constituent pas une proposition d'allocation.

Un foyer souhaite financer une dépense de 150 000 € dans dix-huit mois. Son patrimoine est estimé comme suit, à une même date :

Poste	Valeur retenue	Information disponible
Résidence principale	800 000 €	Non destinée à être vendue pour ce projet
Immobilier locatif	600 000 €	Cession possible, calendrier non établi
Placements financiers hors trésorerie	560 000 €	Risques et modalités de sortie à examiner
Trésorerie	40 000 €	Sur compte ; part affectable au projet à déterminer après réserve de précaution
Total des actifs	2 000 000 €	Avant dettes
Capital restant dû	300 000 €	Échéancier à intégrer au budget
Patrimoine net	1 700 000 €	Actifs moins dette retenue

Le foyer envisage de financer le projet avec les 40 000 € présents sur ses comptes et 110 000 € issus d'une vente immobilière. À ce stade, le montant de trésorerie pouvant réellement être affecté au projet, après conservation d'une réserve de précaution, n'est pas établi. La vente n'est pas sécurisée et l'épargne future n'a pas été chiffrée.

Ce que le bilan permet de constater

Le patrimoine net est important, mais sa valeur ne prouve pas que le plan de financement prévu sera réalisable à la date choisie. Le recours à la vente immobilière reste à vérifier. Les 560 000 € de placements financiers pourraient offrir d'autres ressources, mais leurs conditions de sortie, leur risque et leur affectation ne sont pas renseignés. On ne peut donc conclure ni à un manque de ressources ni à un financement sécurisé.

Ce qu'il faut approfondir avant de décider

- Le produit net de cession après dette éventuellement à rembourser, frais et fiscalité estimée.
- Le calendrier réaliste et la solution de repli si la vente tarde.
- La disponibilité et les risques des placements financiers ; aucune vente n'est présumée souhaitable.
- L'épargne future crédible, les autres dépenses et la réserve à préserver.

- La possibilité de décaler ou d'adapter le projet si son financement ne peut pas être sécurisé.

Ce que l'on ne peut pas conclure

Le problème identifié n'est pas un manque démontré de patrimoine. C'est l'absence, à ce stade, d'un plan de financement vérifié pour une dépense à date fixe. L'analyse peut conduire à confirmer la vente prévue, à identifier une autre ressource ou à adapter le projet. Elle ne justifie pas, à elle seule, une remise en cause de toute l'allocation.

4 Comprendre les chiffres avant de comparer

Évolution du patrimoine et performance ne sont pas synonymes

Exemple simplifié : un portefeuille vaut 500 000 € au début de l'année et 600 000 € à la fin. Le titulaire y a versé 80 000 € ; il n'y a eu ni retrait ni revenu distribué hors portefeuille. L'augmentation totale est de 100 000 €, dont 80 000 € d'apport. Le solde de 20 000 € représente la variation de valeur non expliquée par cet apport, dans ce périmètre.

Si vous avez ajouté ou retiré de l'argent pendant l'année, la différence entre la valeur de départ et celle d'arrivée ne mesure pas, à elle seule, le rendement de vos placements. Le calcul doit tenir compte des montants versés ou retirés et, selon la méthode retenue, de leurs dates. Demandez que cette méthode soit expliquée et utilisée de façon cohérente d'une période à l'autre.

Exprimer les frais en euros, sans fausse précision

Exemple : si un patrimoine financier de 1 500 000 € conserve la même valeur pendant une année et supporte au total 1,5 % de frais, cela représente 22 500 €. Un écart de 0,5 point correspondrait à 7 500 € sur la même base. Ce calcul est illustratif : dans la réalité, le coût dépend notamment des sommes auxquelles les frais s'appliquent et des dates de prélèvement.

Ce calcul rend le coût concret. Il ne mesure pas à lui seul la qualité du service ni le gain qu'entraînerait un changement. Il faut tenir compte des prestations, des risques et des conséquences de sortie. Les informations sur les frais doivent être lues avec leur périmètre et leurs hypothèses. [3]

Lire une performance avec ses hypothèses

Dans un exemple simplifié, un rendement de 6 % avant frais et des frais de 1,5 % conduisent à 4,5 % avant fiscalité. Ce résultat est une illustration, pas une méthode applicable à tous les contrats : certains frais dépendent de la valeur des placements ou sont prélevés à des dates différentes.

Avant toute comparaison, vérifiez que les chiffres portent sur les mêmes placements, la même période, la même monnaie et des frais comparables. Tenez également compte des sommes versées ou retirées et de la fiscalité. Enfin, un gain de 4,5 % après frais ne correspond pas à une hausse de 4,5 % du pouvoir d'achat : avec une inflation supposée de 2 %, le gain réel serait d'environ 2,45 %. C'est un exemple, non une prévision. Le calcul exact est : (1,045 / 1,02) − 1.

Ne pas confondre patrimoine net et argent disponible

La valeur d'un actif diminuée des dettes contribue au bilan net. Le montant récupérable après une opération dépend aussi de ses conditions, des frais et de la fiscalité éventuelle. De même, la valeur d'usage de la résidence principale ne doit pas être confondue avec une ressource immédiatement disponible pour financer les dépenses courantes.

5 Préparer un rendez-vous de revue patrimoniale

Les documents à rassembler

- Un bilan récent des actifs, dettes et engagements, avec les modes de détention.
- Un budget du foyer et un calendrier des projets importants.
- Les relevés des placements, leur composition, leurs conditions de sortie et les informations sur les frais.
- Les historiques utiles de versements, retraits, revenus et valorisations.
- Les échéanciers d'emprunt et les engagements de versement futurs.
- Les documents fiscaux, actes et clauses nécessaires aux questions examinées.
- La convention de conseil ou de gestion et les derniers comptes rendus.

Ne transmettez que les pièces nécessaires, par un canal adapté à leur sensibilité. Un outil d'auto-évaluation en ligne n'a pas besoin de recevoir vos actes, identifiants de compte ou documents fiscaux pour vous aider à formuler les premières questions.

Les questions à poser

- Quel objectif justifie chaque grande composante de mon patrimoine ?
- Quelles dépenses sont financées sans dépendre d'une vente incertaine ?
- Quels risques dominent réellement, y compris hors de mes contrats ?
- Que se passerait-il dans le scénario défavorable retenu ?
- Quel est le coût consolidé, et que couvre-t-il ?
- Comment la performance est-elle calculée et comparée ?
- Quelles hypothèses civiles ou fiscales doivent être validées par un autre professionnel ?
- Que décidons-nous, que laissons-nous inchangé et quand le réexaminons-nous ?

Un compte rendu peut être organisé en quatre colonnes

Constat	Décision ou vérification	Responsable	Échéance
Exemple : financement d'un projet non documenté	Chiffrer les ressources nettes et la solution de repli	À désigner	À fixer
Point à compléter	Action ou maintien justifié	À désigner	À fixer

6 Quand demander un second regard ?

Une revue mérite d'être engagée lorsqu'un changement important survient : retraite, cession, séparation, décès, nouvelle responsabilité familiale ou changement de résidence fiscale. Elle est également utile si une question essentielle reste sans réponse documentée.

- Les coûts, risques ou conditions de sortie ne sont pas compris malgré vos demandes.
- Le financement d'un besoin proche reste incertain.
- La situation familiale a changé sans relecture des dispositions existantes.
- Les résultats sont présentés sans périmètre ni méthode intelligible.
- Les recommandations successives ne sont pas reliées à une stratégie explicite.

Un second regard ne doit pas présumer qu'il faut tout changer. Il peut confirmer l'existant, identifier une lacune précise ou faire apparaître un besoin de coordination. Avant un transfert ou une cession, faites examiner les coûts, les conséquences et les avantages éventuellement perdus. Une baisse de portefeuille, isolément, ne suffit pas à décider de changer de conseiller.

7 Questions fréquentes

Peut-on avoir de bonnes performances et un patrimoine mal organisé ?

Oui : la performance d'un placement ne répond pas à toutes les questions. Un résultat favorable peut coexister avec un projet insuffisamment financé, des engagements mal recensés ou une protection familiale non revue. Il faut distinguer le résultat financier et l'adéquation globale.

Quel est le bon niveau de frais ?

Ce guide ne fixe pas de seuil universel. Le coût doit être connu, expliqué et rapporté au service, au risque et aux alternatives comparables. Demandez les montants en euros et les pourcentages avec leur assiette, leur période et les éventuels frais ponctuels. [3]

Combien faut-il conserver en liquidités ?

La réponse dépend des dépenses, des revenus, des échéances et des aléas du foyer. Le guide ne retient pas un nombre de mois valable pour tous. Le point de départ est le budget et le calendrier, non un pourcentage arbitraire du patrimoine.

Faut-il revoir sa stratégie tous les ans ?

Une revue annuelle constitue un repère pratique, notamment pour vérifier si la répartition des placements reste adaptée aux objectifs et au risque accepté, comme l'illustre l'AMF. Un événement important peut justifier une revue plus tôt. La fréquence et le périmètre du suivi effectivement assuré doivent être précisés avec le professionnel. [1]

Peut-on obtenir une note globale de qualité patrimoniale ?

Une note peut donner une impression de précision sans refléter la gravité des problèmes. Nous privilégions ici une carte des points documentés, des informations manquantes et des incohérences. Aucun bon résultat sur les frais ne doit effacer un défaut majeur de financement.

Que faire si certaines informations sont introuvables ?

Commencez par les identifier. Demandez les documents ou explications au professionnel concerné et conservez la trace des réponses. Distinguez ce qui est inconnu de ce qui est défavorable : l'absence de preuve n'établit pas automatiquement une erreur, mais elle limite le diagnostic.

8 Méthode, sources et limites

Aella CONSEIL propose dans ce guide une grille pédagogique de dix vérifications pour préparer une revue patrimoniale. Les tableaux, la sélection des contrôles et les cas fictifs servent à documenter les décisions et à repérer les questions à approfondir. La grille n'est ni une norme officielle ni une méthode approuvée par l'AMF.

Les références publiques ci-dessous étayent des principes précis : adéquation aux objectifs et au risque, liquidité et information sur les frais. Elles ne valent pas approbation du présent guide ou du cabinet. Les vérifications civiles et fiscales proposent des questions de contrôle, pas un exposé exhaustif des règles applicables.

Repères institutionnels à consulter

- [1] AMF — Placements : qu'est-ce qu'une diversification adéquate ? (publication du 19 octobre 2023) : https://www.amf-france.org/fr/espace-epargnants/actualites-mises-en-garde/placements-quest-ce-quune-diversification-adequate
- [2] AMF — Placements : que savoir sur la liquidité ? (publication du 10 juillet 2024) : https://www.amf-france.org/fr/espace-epargnants/savoir-bien-investir/cadrer-son-projet/placements-que-savoir-sur-la-liquidite-0
- [3] AMF — Placements financiers : quelle information sur les frais ? (publication du 19 octobre 2023) : https://www.amf-france.org/fr/espace-epargnants/savoir-bien-investir/cadrer-son-projet/comparer-les-frais/placements-financiers-quelle-information-sur-les-frais

Pages consultées le 10 novembre 2026.

Informations et avertissement

Document pédagogique destiné au grand public, centré sur des questions de lecture patrimoniale dans un contexte français. Il ne constitue ni un conseil financier, fiscal ou juridique personnalisé, ni une recommandation d'investissement. Les situations internationales nécessitent une analyse spécifique. Les exemples sont fictifs et ne préjugent pas des performances futures. Toute décision doit tenir compte de la situation personnelle, des contrats et des règles applicables à sa date.

La lecture Aella CONSEIL

La bonne gestion patrimoniale ne se reconnaît pas au nombre de produits détenus ni à un rendement isolé. Elle se mesure à la cohérence entre les projets du foyer, la disponibilité réelle des ressources, la capacité à supporter les risques et les coûts consentis. Deux réflexes sont essentiels : ne jamais confondre une information manquante avec une erreur prouvée, et pouvoir expliquer — puis réexaminer — chaque décision structurante.

> **LA QUESTION À EMPORTER**
>
> Pouvez-vous expliquer quel besoin finance chaque grande composante de votre patrimoine, quand elle sera mobilisable, quel risque elle porte et combien elle coûte ? Si une réponse manque, vous disposez désormais d'un point précis à documenter. L'objectif n'est pas de multiplier les changements, mais de rendre les choix compréhensibles et cohérents.

Annexe Fiche pratique : préparer votre revue patrimoniale

Date de préparation : _____ Prochaine revue : _____

Objectif prioritaire, montant et échéance : _____

Inscrivez, pour chaque dimension, le niveau d'information (complète, partielle ou absente), puis la conclusion ou la question encore ouverte. Les deux réponses sont indépendantes. Ajoutez une action, un responsable et une date. Cette fiche prépare un échange ; elle ne constitue ni un diagnostic personnalisé ni un score global.

Vérification	Information complète, partielle ou absente	Question ou incohérence à examiner	Action / responsable / date
Vision globale			
Objectifs			
Liquidité			
Risque			
Diversification			
Performance			
Frais			
Fiscalité			
Protection et transmission			
Suivi			

Conclusion de la revue : distinguer les points dont la cohérence est établie, ceux qui nécessitent une analyse et les incohérences identifiées. Une information complète n'est pas, en elle-même, une validation de la stratégie.

Priorité n° 1 : _____

Priorité n° 2 : _____

Priorité n° 3 : _____

Pour approfondir

Les ressources suivantes prolongent certains sujets du guide. Elles doivent être lues selon votre situation ; elles ne remplacent pas l'analyse individuelle.

- Comment évaluer un cabinet de gestion de patrimoine - www.aellaconseil.com/guides/comment-evaluer-un-cabinet-de-gestion-de-patrimoine-serieux
- L'après-cession de votre entreprise - www.aellaconseil.com/guides/apres-cession-entreprise
- PER ou assurance-vie en 2026 - www.aellaconseil.com/guides/per-ou-assurance-vie
- Transmettre son patrimoine en 2026 - www.aellaconseil.com/guides/transmission-patrimoine-donation-succession
- Expatriation et patrimoine - www.aellaconseil.com/guides/expatriation-patrimoine

En pratique : comprendre, documenter, décider

Une revue patrimoniale utile part des objectifs et des documents, non des produits. Les décisions qui en découlent (arbitrage, transfert, donation, cession) doivent être coordonnées avec les professionnels compétents ; les caractéristiques des produits, les conditions contractuelles, les frais et les conséquences fiscales doivent être examinés avant toute opération.

> **NOTRE PREMIER ÉCHANGE, CONCRÈTEMENT**
> Un rendez-vous, gratuit et sans engagement, pour relire votre patrimoine avec la grille de ce guide : ce qui est documenté, ce qui reste à éclaircir et les points à examiner en priorité. Les questions civiles et fiscales sont examinées en coordination avec votre notaire, votre expert-comptable ou votre avocat fiscaliste.

Au plaisir d'échanger avec vous.



Philippe ISNARD
Aella CONSEIL — Cabinet de conseil en gestion de patrimoine, Paris
06 28 50 69 47 · philippe.isnard@aellaconseil.com
www.aellaconseil.com

Conseiller en Investissements Financiers, membre de l'ANACOFI-CIF, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers. Courtier en assurance, membre de l'ANACOFI-Courtage. ORIAS n° 10 056 683. Ce document présente une méthode générale de revue patrimoniale, dans l'état des informations disponibles au 10 novembre 2026. Les exemples sont fictifs et simplifiés. Il ne constitue ni une consultation juridique, fiscale ou comptable, ni une recommandation personnalisée d'investissement. Les placements comportent des risques, dont celui de perte en capital. Chaque situation doit faire l'objet d'une analyse individualisée par les professionnels habilités. Guide Aella CONSEIL - édition du 10 novembre 2026.